

## VILLE DE SAINT-PASCAL

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

**Avis d'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement suivants :**

- **Règlement numéro 278-2016 amendant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de modifier une aire d'affectation et d'ajouter une rue projetée.**
- **Règlement numéro 279-2016 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié.**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 14 mars 2016, le conseil municipal a adopté les projets de règlement identifiés ci-haut.
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement sera tenue par le conseil municipal le **lundi 25 avril 2016, à 20 h 00**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 405, rue Taché, Saint-Pascal.
3. Lors de cette assemblée publique, les projets de règlement et les conséquences de leur adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de règlement numéro 279-2016 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Les projets de règlement et le présent résumé sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, 405, rue Taché, Saint-Pascal, aux heures normales de bureau.

6. Les modifications au plan d'urbanisme et au règlement de zonage visent deux lots situés à l'ouest de la rue Rochette et au nord de l'avenue Patry et affectent les zones IB1 et CC1 de la Ville de Saint-Pascal.

7. Les zones concernées par ces modifications peuvent être sommairement décrites comme suit :

IB1 : Cette zone est située au sud de l'autoroute Jean-Lesage et au nord de l'avenue Patry. Elle comprend l'avenue du Parc.

CC1 : Cette zone est située de part et d'autre de la rue Rochette entre la rivière Goudron et l'avenue Patry.

L'illustration des zones concernées peut être consultée au bureau de la municipalité.

#### **RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME :**

Le projet de règlement numéro 278-2016 amendant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 vise à :

- modifier le plan d'affectation des sols de façon à agrandir l'aire d'affectation « Commerciale (CC) » à même une partie de l'aire d'affectation « Industrielle (I) » afin d'y inclure les lots numéros 5 702 207 et 5 852 014 du cadastre du Québec;
- ajouter une rue projetée sur le lot numéro 5 846 205 du cadastre du Québec.

DONNÉ À VILLE DE SAINT-PASCAL, CE 30<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2016.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 6 avril 2016 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 30 mars 2016.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA